Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 81

Artikel: La votation neuchâteloise

Autor: Porret, Emma

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-254927

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faveur du vote des femmes, la proportion des suffragistes indiquée par le leader antiféministe s'en trouverait singulièrement modifiée.

A Schaffhouse, une société suffragiste est en formation. A Glaris, un mouvement se dessine dans le même sens. Et dans le canton d'Argovie, le synode de l'Eglise réformée s'est prononcé en notre faveur. L'idée marche...

* * *

Il nous reste à peine la place de dire deux mots des progrès suffragistes hors de nos frontières. Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, la Première Chambre suédoise, si désespérément conservatrice jusqu'à présent, a fait un grand pas en avant, et le suffrage féminin a été voté par les deux Chambres sans opposition. Mais la victoire est plus grande encore aux Etats-Unis, où le Sénat qui, on s'en souvient, par l'opposition têtue de quelques sénateurs sudistes, avait tenu en échec l'amendement fédéral, a fini par le voter le 5 juin à 41 voix de majorité. Il ne manque plus maintenant que la ratification des Législatures de 36 Etats sur 48 : or comme 29 Etats possèdent actuellement le suffrage sous une forme ou sous une autre, que plusieurs gouverneurs convoquent déjà leur Parlement en session extraordinaire pour cette ratification — qui a surtout une valeur formelle — on peut dire que les Américaines sont arrivées au bout de leur longue lutte. Longue et compliquée pour elles plus que dans toute autre nation, parce qu'elles rencontraient les deux grandes difficultés que, seules avec elles, nous connaissons : l'éparpillement inévitable des forces dû à un Etat fédératif où plusieurs campagnes peuvent être menées simultanément sans autre influence les unes sur les autres que la valeur morale de l'exemple, et la pierre d'achoppement des votations populaires. Mais plus dure est la lutte, plus grande est la victoire. Et en écrivant ceci, nous ne pensons pas seulement aux vaillantes féministes des Etats-Unis... E. Gd.

P. S. — Nous recevons, au moment de mettre sous presse l'annonce de la mort de Rev. Anna Shaw, une des fidèles pionnières du mouvement suffragiste américain, et une figure bien connue dans nos Congrès suffragistes. Nous reviendrons sur cette belle vie, essentiellement consacrée à la cause.

LA VOTATION NEUCHATELOISE

J'avais promis à la rédactrice du *Mouvement Féministe* une ode ou une élégie, selon les circonstances. Celles-ci ne prêtent pas à une ode. Mais, d'autre part, je n'ai aucune envie de m'asseoir pour pleurer sous un saule ; et je reprends tout uniment ma prose habituelle, pour narrer à mes amis lecteurs les péripéties de ces inoubliables semaines.

Il s'en est écoulé dix, depuis la votation en second débat, par le Grand Conseil, du projet d'article 6 *bis* de la Constitution, jusqu'à la votation populaire, qui a eu lieu les 28 et 29 juin. Ce n'était pas trop de temps pour nous. Le Comité cantonal que nous avions constitué organisa des conférences dans une vingtaine de nos 66 communes. Il fut secondé par de nombreuses sociétés : Femmes abstinentes, Unions helvétiques, Sociétés d'Utilité publique, etc., qui firent souvent spontanément appel à lui. Partout, il se trouva un homme en vue de la localité : pasteur, président de commune, instituteur, médecin, pour introduire le conférencier ou la conférencière, apportant ainsi son appui moral à notre cause, et parfois s'en déclarant publiquement partisan convaincu. Nous pûmes ainsi constater que partout, et dans les milieux les plus divers, la question suscitait de l'intérêt ; mais aussi, il fallut se rendre à l'évidence qu'elle paraissait étrange et insolite. Guère d'opposition ouverte (cela, c'est la règle d'or de nos adversaires), sauf à Dombresson, où le procureur général, qui s'était dérangé pour descendre tout exprès de La Chaux-de-Fonds, répondit à l'argument de « justice » invoqué par Mlle Thiébaud, qu'il ne fallait pas parler de justice, car la justice n'existe pas. Belle affirmation, dans la bouche d'un des plus hauts magistrats de la République ! A part cela, ces conférences se déroulèrent sans incident marquant.

Dans les principaux centres, le Comité cantonal avait prévu, pour la veille de la votation, des assemblées populaires, dans lesquelles prendraient la parole des orateurs des différents partis politiques. Ce projet put être réalisé à Neuchâtel, à Colombier et à Cernier (dans cette dernière localité, il est vrai, l'un des orateurs fit défaut au dernier moment). A La Chaux-de-Fonds, chaque société politique, chaque parti organisa de lui-même son assemblée, si bien que les suffragistes se dispensèrent d'intervenir. Au Locle, un malheureux concours de circonstances les força d'y renoncer. Seul, le parti socialiste y tint une assemblée populaire.

La presse ne fut pas négligée. Et nous n'en fîmes pas tous les frais, loin de là ! Qui, ami ou ennemi, ne s'improvisa pas journaliste, en cette occurence ! Un petit manifeste fut distribué par nos soins à tous les ménages du canton ; et une affiche, placardée dans les villes et les villages, engageait les électeurs à voter *oui*. De son côté, un Comité d'hommes s'était constitué, et il fit afficher son manifeste, réclamant les droits politiques des femmes au nom de la liberté, de la justice, de l'égalité, de la démocratie. Il était signé de 112 noms d'hommes de toutes les positions sociales : industriels, pasteurs, professeurs, négociants, employés, etc., etc.

Ceux qui voulurent s'éclairer purent donc le faire. Mais d'autres que nous étaient à l'œuvre.

Il faut bien en parler, de nos adversaires. Il faut en parler, puisque, probablement, nos lecteurs y tiennent. Pour nous, nous préférerions ne pas écrire ce chapitre sur la mauvaise foi des meneurs, sur l'imbécillité et la grossièreté du troupeau. Jusqu'au dernier moment, ils se turent ; les sociétés les plus neutres qui essayèrent d'organiser des conférences contradictoires durent y renoncer, faute de contradicteurs. Une société d'étudiants de Neuchâtel s'adressa vainement pour cela à trois antiféministes notoires, dont deux faisaient partie du Comité antiféministe, présidé par le colonel Apothéloz : l'un d'eux, professeur à l'Université, motiva son refus, en disant « qu'il ne pourrait, dans la discussion, observer la politesse qu'il doit aux dames ». (Jolie politesse, n'est-ce pas ? et les dames qui s'y laissent prendre feraient bien de se demander ce qu'il y a dessous). L'heure arriva où il fallut parler cependant. Nous étions curieuses de voir lequel des sempiternels arguments serait mis en vedette. Il faut rendre hommage à l'ingéniosité de nos adversaires : ils ne nous reprochèrent ni notre faiblesse physique, ni notre infériorité intellectuelle ; ils ne nous reprochèrent rien ; ils voulurent, les bons apôtres, nous protéger contre nous-mêmes, et nous laisser sur notre « piédestal » ; ils découvrirent que le suffrage féminin était la destruction de la famille ; que, ce qu'il fallait pour sauver la patrie, c'était le « vote familial ». Pour illustrer cette belle idée, une affiche, genre « Guguss » (selon le mot de M. Graber) montrait des mégères discutant sur la place publique, tandis que le père soignait les bébés. Le Comité contre le suffrage féminin inonda les villes, et surtout la campagne d'imprimés, entre autres d'un journal « Pour la famille et le foyer » où l'on a beaucoup

remarqué l'avis de Mlle Dutrieu, « aviatrice française », enjoignant aux femmes de rester au foyer...

Vous pouvez penser si ces messieurs prenaient eux-mêmes au sérieux de pareilles fadaises! Mais il y avait là, à leur sens, une apparence « chevaleresque »; quelque chose à mettre en avant pour les finauds qui riaient sous cape, et pour prendre quelques bons nigauds. Les procédés plus énergiques furent appliqués en grand, mais clandestinement. Et, tandis que, très haut, l'on soutenait le foyer et la famille, les automobiles de ces « chevaliers » parcouraient les estaminets qui retentissaient des injures les plus grossières; et les galopins à qui ces messieurs inculquaient le respect de la mère, (que nous autres féministes voulions ruiner) montraient du doigt, dans la rue, les honnêtes femmes[1]. Aussi, le dimanche soir, devant le tableau qui annonçait le rejet, par 12,017 voix contre 5346, du projet de revision constitutionnelle, un pochard pouvait glorieusement déclarer: « C'est encore nous qu'on est les patrons! » Le pochard a trouvé le mot de la situation, et l'antiféminisme a en lui son digne coryphée.

Tout cela compte peu. Nous savions d'avance que nous aurions contre nous la populace, stimulée par des metteurs en scène habiles à décorer la façade. Si l'on a cru nous décourager, on s'est trompé: plus la maison est malpropre, plus il importe que l'on en ouvre les portes et les fenêtres, et que balais et torchons entrent en danse. Si ce premier contact nous a coûté quelque peine et quelque dégoût, nous en avons eu aussi notre large récompense. A la veille de la votation, nous avons pu quitter pour un instant la lutte, oublier les querelles et les sottises, et rentrer un moment dans le temple pour nous recueillir. M. le professeur P. Bovet est venu de Genève, le jeudi 26, et nous a parlé, à l'Aula de l'Université, sous ce titre: *A temps nouveaux, esprit nouveau.* Il a comparé le mouvement féministe à tous les grands mouvements d'idées, qui suivent tous les mêmes étapes, et qui finissent par triompher. Tous se heurtent à une tradition bien des fois séculaire, défendue par des esprits qui s'y enfoncent de toutes leurs racines, aveugles aux faits nouveaux les plus évidents, et qui mettent en avant des objections dépourvues de sens, mais qui satisfont ce besoin de « répondre », tout comme les « excuses » inconsistantes, que l'on n'a pas même de plaisir à discuter, parce que, ce faisant, on ne se heurte contre rien du tout. Cependant le temps fait son œuvre, et les traditions vieillies tombent en poussière. L'esprit nouveau les surmonte, Neuchâtel est à la veille d'accomplir une révolution pacifique...

Le lendemain, au Temple du Bas de Neuchâtel, avait lieu une assemblée populaire où prirent la parole les représentants les plus écoutés des trois partis politiques: MM. de Dardel, Quartier-la-Tente et P. Graber, « petit miracle », dit M. Graber, que de réunir des citoyens de tendances si contraires, pour défendre une même cause. Chacun la défendit à sa manière; M. O. de Dardel, par un discours solide, serré, s'attacha à démontrer le bien-fondé des revendications féministes, et ce que l'on peut attendre de la réalisation du suffrage féminin, qui mettra en valeur toutes les forces et les richesses (celles de l'esprit, les plus précieuses de toutes), de la nation. M. Quartier-la-Tente, conscient des terreurs qu'inspire le suffrage féminin, en parla de façon aimable, paternelle et familière, propre à apprivoiser son auditoire. M. Graber le présenta comme une chose allant de soi et indiscutable. Il s'empara — comme le tourbillon s'empare de la paille, — des arguments des adversaires; non seulement il les anéantit de tous ses sarcasmes, mais de quelle hauteur il les dépassa, de quelle largeur il les déborda, par l'ampleur de ses vues personnelles! Heures magnifiques et inoubliables qui prouvent que la politique peut être une très belle chose; heures après lesquelles on peut presque dédaigner l'échec présent, tant le succès futur est assuré; heures après lesquelles la cause est moralement gagnée.

Gagnée moralement, aussi, quand l'on considère le triage qu'elle opère d'elle-même, entre les éléments les meilleurs et les pires. Gagnée, par ces 5,346 hommes qui, sans qu'il en ait coûté un verre de vin (chose unique dans nos annales politiques), sans qu'aucun intérêt les ait séduits, ont voté *oui* uniquement par bonne foi et par conscience; sans que personne s'en soit fait un tremplin politique, puisque ceux qui s'y sont consacrés y ont plutôt risqué leur popularité. Ces 5,346 sont bien forts contre les 12,000 qui ont voté *non* par crainte de ceci, par crainte de cela: crainte du socialisme, crainte de la concurrence de salaire, crainte de la dépopulation (!), crainte que les femmes ne se marient plus pour un morceau de pain... Ceux-ci ne sont que 12,000 miettes, qui s'éparpilleront au vent de toutes leurs peurs, des périls de toutes couleurs (péril blanc, péril rose, péril noir, péril jaune...) que la *Suisse libérale* du 28 juin énumérait en grelottant. Le vote des 28-29 juin marque la désagrégation des partis traditionnels. Les partis libéral et radical, opposés au S. F., n'ont pas osé prendre position. Le parti socialiste a donné un mot d'ordre qui n'a pas été suivi. C'est ce qui fait précisément la force de notre minorité: personne n'a voté *oui* que par conviction personnelle. Et, dans le désarroi des partis, un nouveau parti qui se cherche, qui demande à naître, s'est formé: c'est le parti des gens de bonne foi, qui pensent que la justice existe, et qui font tout plier devant elle. La première tentative d'établir le suffrage féminin lui a fait prendre corps. Il grandira et nous avec lui.

Emma Porret.

[1] Faut-il noter ici que trois Conseillers d'Etat, flanqués du Chancelier (la garde suit l'habit, disait Töpffer), ont fait campagne, en tant que Conseillers d'Etat, contre le suffrage, et que ce mélange d'officialité et d'opinions privées ne paraît pas de la plus stricte correction? Ceci d'autant plus que ces trois messieurs se décernaient ce faisant un beau brevet de contradiction et d'illogisme (défauts cependant essentiellement féminins!), puisqu'ils étaient les propres auteurs du texte de loi voté par le Grand Conseil et soumis à la votation populaire, contre lequel ils menaient ensuite campagne! *(Réd.)*

LA NOUVELLE LOI PÉNALE BALOISE

Le nouveau Code pénal fédéral se fait bien désirer. Si la supériorité d'une œuvre se mesure au temps employé pour la mener à bout, il ne peut manquer d'être excellent. En attendant, l'activité judiciaire ne chôme pas. Le Code pénal de Bâle-Ville ne correspondant plus aux exigences actuelles, notre canton se voit placé dans l'alternative suivante: ou continuer à se servir de dispositions que réprouve la conscience moderne, jusqu'à l'introduction du Code fédéral — ou bien reviser son propre code, travail considérable pour un résultat de peu de durée. Entre ces deux maux, les autorités de Bâle-Ville ont choisi le moindre: elles se sont décidées pour la revision.

Une des dispositions du nouveau code a soulevé une agitation qui s'étend bien au delà des limites de notre petit canton et qui est loin de s'apaiser. L'article proposé ne se trouvait ni dans le projet du gouvernement, ni dans celui — assez dissemblable — élaboré par la Commission. Il a été présenté au Grand